



ZUMBA
BOUCAU

Règlement intérieur



L'association So'Art Danse est une association loi 1901 et peut être contactée soit :



Par mail : soartdanse@gmail.com



Par téléphone : 06 75 13 17 37

Le règlement intérieur précise et fixe différents points, en accord avec les statuts.

Il s'applique à tous les adhérents et membres du club. Il devra être remis et signé lors de l'inscription.



L'ADHÉSION

L'adhésion est de **30€** et est redevable par tous les adhérents.

Les documents pour l'inscription sont à remettre :

- ✓ Auprès de notre secrétaire
- ✓ Lors des journées d'inscriptions prévues à cet effet
- ✓ Lors de la journée du forum des associations

- ✓ Le dossier d'inscription devra être complet et doit être remis dans un délai de 8 jours à compter de la date de démarrage des cours de la rentrée, pour une bonne gestion de l'association.
- ✓ Pour l'inscription des enfants, l'association acceptera les enfants à partir de 6 ans jusqu'à 13 ans révolus (date d'anniversaire faisant foi).
- ✓ Chaque futur adhérent peut bénéficier d'un cours d'essai, au-delà, il devra s'acquitter de l'adhésion et de la cotisation.

POUR QUE L'INSCRIPTION SOIT PRISE EN COMPTE, IL EST INDISPENSABLE DE FOURNIR :



Le bulletin d'adhésion dûment rempli



1 photo collée sur la fiche d'inscription



Le règlement de l'adhésion 30€ et de la cotisation (en fonction de l'abonnement choisi)



Le questionnaire médical et le certificat médical si nécessaire



LA COTISATION

ZUMBA ADULTE ET ENFANTS ET RENFO ADULTE

La cotisation est de 250 € et est due à l'inscription en trois chèques (80€ + 85€ + 85€)

Ils seront encaissés 15 Octobre, 15 Janvier et 15 Avril
+ 1 chèque de 30 € d'adhésion encaissé le 15 Octobre.

COMBO RENFO + ZUMBA ADULTE

La cotisation pour le combo est de 9 chèques de 48€ encaissés tous les 15 du mois, d'octobre à juin.
+ 1 chèque de 30 € d'adhésion encaissé le 15 Octobre.



Une attestation de paiement peut être délivrée sur simple demande.
Les adhérents qui s'inscrivent en cours d'année sont soumis au paiement de la cotisation annuelle complète



A NOTER

TOUTE ADHÉSION ET COTISATION VERSÉE EST DÉFINITIVEMENT ACQUISE ET NON REMBOURSABLE POUR N'IMPORTE QUEL MOTIF QUE CE SOIT.



LES COURS



Par respect envers tout le monde, les cours débutent et se terminent aux heures précises.



Pour des raisons indépendantes de notre volonté, des cours peuvent être exceptionnellement reportés dans le temps ou annulés.



Les cours ont lieu de septembre à fin juin, exceptés pendant les vacances scolaires.



Par mesure de sécurité, nous vous demandons de ne pas accéder à la salle avec les chaussures de l'extérieur et de prévoir une paire de basket avec semelles propres



Merci de prévoir une gourde nominative



AUCUN PARENT N'A L'ACCÈS A LA SALLE DE COURS



Nous demandons aux parents de respecter les horaires de fin de cours car Sophie ne peut être dehors pour surveiller les départs de chacun. Sophie se décline de toute responsabilité à la sortie .



Pour les cours adultes, aucun enfant ne peut être présent pendant toute la durée du cours.



SPECTACLE FIN D'ANNÉE



L'association a pour projet le spectacle de fin d'année et les adhérents enfants sont vivement invités à y participer.



A cet effet, une participation financière vous sera demandée courant février pour l'achat des costumes qui serviront pour le spectacle.



Cependant, pour les enfants inscrits à partir de janvier, notre instructrice Zumba décidera de la participation de l'enfant au spectacle de fin d'année en fonction de l'avancement des chorégraphies.



A Boucau, le ____ / ____ / ____



Signature :